



## CITÉ ACTIVE

### Communiqué de presse

Brive le, 30 novembre 2020

#### **Etat-Civil : pas d'enregistrement d'actes possible le mardi 15 décembre**

En raison d'une maintenance informatique des logiciels Etat Civil de la ville de Brive, aucun acte d'état civil ne pourra être enregistré le mardi 15 décembre 2020.  
Pensez à anticiper vos démarches.

En ce qui concerne les naissances du 10 décembre 2020 : les déclarations seront à effectuer en mairie au plus tard le 14 décembre 2020.

Pour tous renseignements complémentaires : contactez le 05 55 18 15 20